

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 7 décembre 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Martin Lefebvre, M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. André Gagnon, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et prononce la pensée du mois.

232-12-2015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
appuyé par Mme Ginette Camiré,
résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

233-12-2015

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 12 novembre 2015 soient approuvés avec dispense de lecture.

234-12-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par M. Francis Gagné,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C1500585 à C1500667	294 985.93 \$
Paiements Internet L1500227 à L1500253	136 944.83 \$
Pour un grand total de :	431 930.76 \$

LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES NON PAYÉES:

Dépôt de la liste des comptes en souffrance, en date du jour. Une copie de la liste est remise à chaque conseiller.

235-12-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016 :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant

pour objet de fixer les compensations pour les services municipaux de l'année financière 2016 et suivantes.

236-12-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER POUR L'ANNÉE 2016 LES DÉPENSES ENGAGÉES RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX FINANCÉES AUTREMENT QU'EN VERTU D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement ayant pour objet de fixer pour l'année 2016 les dépenses engagées relativement aux immeubles industriels municipaux financées autrement qu'en vertu d'un règlement d'emprunt.

237-12-2015

ACHAT DE LA PIERRE CHEZ MAÇONNEX POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procèdera à la rénovation du Centre Municipal et que l'installation de pierres est prévue sur une partie de la façade;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de la pierre chez Maçonnex pour le Centre Municipal au montant d'environ 5 000 \$ plus les taxes.

238-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À JOLICEUR SYSTÈME INTÉRIEUR INC. POUR LES TRAVAUX DE PEINTURE AU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procèdera à la rénovation du Centre Municipal et qu'il faut effectuer des travaux de peinture;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Jolicoeur Système Intérieur Inc. pour les travaux de peinture au Centre Municipal au taux horaire de 62 \$ de l'heure plus les taxes.

239-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À ENTREPRISE BRUNO DOYON POUR LES TRAVAUX DE TIRAGE DE JOINTS AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Entreprise Bruno Doyon pour les travaux de tirage de joints au Centre Municipal au taux horaire de 69.00 \$ de l'heure pour un compagnon ou 60.00 \$ de l'heure pour un apprenti.

240-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À LES GYPSES M.L.R. POUR LA POSE DE GYPSE AU CENTRE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Martin Lefebvre,

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Les Gypses M.L.R. pour la pose de gypse au Centre Municipal au taux horaire de 65.00 \$ de l'heure.

241-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À ESCALIERS GILLES GRENIER INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES MAINS COURANTES ET RAMPES D'ESCALIERS POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre Municipal est en rénovation et nécessite de nouvelles mains courantes et des rampes d'escaliers;

Considérant les soumissions suivantes :

Escaliers Gilles Grenier	3 700 \$ plus les taxes
Les Escaliers de Beauce	5 987 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Escaliers Gilles Grenier Inc. pour la fourniture et l'installation des mains courantes et rampes d'escaliers pour le Centre Municipal, pour un montant de 3 700 \$ plus les taxes.

242-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE SANI-TECH INC. POUR LA FOURNITURE DES DIVISIONS DE SALLES DE BAIN POUR LE CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que le Centre Municipal est en rénovation et nécessite de nouvelles divisions dans les salles de bain;

Considérant les soumissions suivantes :

Groupe Sani-Tech Inc.	8 730.00 \$ plus les taxes
Tenaquip	12 563.58 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Groupe Sani-Tech Inc. pour la fourniture des divisions de salles de bain pour le Centre Municipal, pour un montant de 8 730.00 \$ plus les taxes.

243-12-2015

OCTROI D'UN CONTRAT À CONT-A-C-T TECHNOLOGIES POUR LA FOURNITURE DE 3 ANTENNES ET MODEMS SANS FIL POUR COMMUNIQUER ENTRE LE BUREAU MUNICIPAL, LES Puits ET LE DÉTECTEUR DE NIVEAU AU RÉSERVOIR :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à CONT-A-C-T Technologies pour la fourniture de 3 antennes et modems sans fil pour communiquer entre le bureau municipal, les puits et le détecteur de niveau au réservoir pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes. Ce prix inclus la modification du panneau de contrôle, programmation de l'automate, l'interface et les modems. L'installation physique des antennes sera facturable à l'heure.

Le conseiller M. Francis Gagné déclare avoir un intérêt dans cette demande (M. Gagné est propriétaire d'un immeuble concerné par cette demande). En conséquence, M. Gagné s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a tenté d'influencer le vote.

244-12-2015

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR 9200-6659 QUÉBEC INC. POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION 367513 POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE ET DE L'AGRANDISSEMENT DE LA GRAVIÈRE-SABLIÈRE EXISTANTE POUR LES LOTS NO. 2 719 791, NO. 2 719 792, NO. 2 719 795, NO. 2 719 778, NO. 2 719 779, NO. 2 719 799, NO. 2 719 800, NO. 2 719 801 ET NO. 2 719 802 :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9200-6659 Québec Inc. pour le renouvellement de l'autorisation 367513 pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour la continuité de l'exploitation de la gravière-sablière incluant un chemin d'accès et de l'agrandissement de la gravière-sablière existante pour les lots no. 2 719 791, no. 2 719 792, no. 2 719 795, no. 2 719 778, no. 2 719 779, no. 2 719 799, no. 2 719 800, no. 2 719 801 et no. 2 719 802. Lots propriétés de la Ferme Jean-Noël Gagné Inc. et de la Ferme R.D. Maheux Inc. L'agrandissement de l'aire de l'exploitation est de 19.47 hectares. À échéance, les travaux permettront d'uniformiser la surface des parcelles visées et favoriseront la pratique des activités agricoles sur celles-ci.

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

Le conseiller M. Francis Gagné déclare avoir un intérêt dans cette demande (M. Gagné est propriétaire d'un immeuble concerné par cette demande). En conséquence, M. Gagné s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a tenté d'influencer le vote.

245-12-2015

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR 9200-6659 QUÉBEC INC. POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE D'UNE PARCELLE DES LOTS NO. 4 586 949 ET NO. 2 720 604 :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9200-6659 Québec Inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de 1.18 hectares des lots no. 4 586 949 et no. 2 720 604 appartenant respectivement à la Ferme Jean-Noël Gagné Inc. et

Mme Carole Tanguay. L'utilisation non agricole vise l'extraction du matériel en place jusqu'à la limite de la tourbière sur le lot no. 2 720 604. Une aire de compensation pour la remise en culture, correspondant à la superficie d'extraction (1.18 hectares), est prévue sur les lots no. 2 719 792 et no. 2 719 791 appartenant à la Ferme Jean-Noël Gagné Inc. Il n'y a donc aucune perte de terre en culture dans cette demande et un reboisement est prévu pour le réaménagement de la superficie en demande.

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

246-12-2015

DÉPÔT DU REGISTRE PRÉVU À L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE :

La directrice générale déclare que conformément au dernier alinéa de l'Article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, aucune déclaration visée au 2e alinéa du même article n'a été faite depuis l'entrée en vigueur de cette loi.

247-12-2015

MISE À JOUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE EN COLLABORATION AVEC LA SÉCURITÉ CIVILE :

Il est proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la mise à jour du plan des mesures d'urgence en collaboration avec la Sécurité Civile.

248-12-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

Considérant que la Municipalité désire faire à l'été 2016 l'amélioration du parc de l'OTJ afin d'offrir à ses citoyens des infrastructures de loisirs sécuritaires;

Considérant que pour réaliser ce projet, une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ auprès du Fonds de soutien aux projets structurants est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise Pascal Vachon, coordonnateur en loisirs et Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, à compléter et à déposer une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ auprès du Fonds de soutien aux projets structurants concernant le projet d'amélioration du parc de l'OTJ. La Municipalité s'engage à défrayer tous les frais reliés au projet peu importe le montant de l'aide financière reçue du Fonds de soutien aux projets structurants.

249-12-2015

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016 :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le

calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le lundi ou le mardi ou le mercredi à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville du 1512, rue St-Georges et qui débuteront à 20 h :

Mercredi 6 janvier 2016	Lundi 4 juillet 2016
Lundi 1er février 2016	Lundi 1er août 2016
Lundi 7 mars 2016	Mardi 6 septembre 2016
Lundi 4 avril 2016	Lundi 3 octobre 2016
Lundi 2 mai 2016	Lundi 7 novembre 2016
Lundi 6 juin 2016	Lundi 5 décembre 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

250-12-2015

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard défraie la totalité de la facture reliée au déneigement du stationnement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi qu'en avant de la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que le conseil municipal considère que la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce devrait assumer 50 % du coût du déneigement de cette partie;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande de contribution financière de 500 \$ soit demandée à la Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce afin de contribuer au coût du déneigement en avant de l'Hôtel de Ville ainsi que de la Caisse.

251-12-2015

PUBLICITÉ LORS DU 2E SALON DE L'HABITATION DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de payer 485 \$ pour une publicité d'une demi-page dans le cahier promotionnel du 2e Salon de l'Habitation de La Nouvelle-Beauce qui aura lieu au Centre Caztel à Sainte-Marie les 25, 26 et 27 mars 2016.

252-12-2015

DEMANDE DE LA FABRIQUE DE SAINT-BERNARD AFIN D'UTILISER LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA CÉLÉBRATION DES MESSES DOMINICALES DU 10 JANVIER 2016 JUSQU'AU 20 MARS 2016 :

Considérant que la Fabrique de Saint-Bernard souhaite réduire les dépenses de chauffage de l'église durant l'hiver;

Considérant que la Fabrique de Saint-Bernard a fait la demande d'utiliser la salle de l'Hôtel de Ville;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande de la Fabrique de Saint-Bernard afin d'utiliser la salle de l'Hôtel de Ville pour la célébration des messes dominicales du 10 janvier 2016 jusqu'au 20 mars 2016, et ce sans frais.

253-12-2015

DEMANDE DE SALLE GRATUITE AU CENTRE MUNICIPAL PAR LA FABRIQUE DE SAINT-BERNARD POUR LEUR SOCIAL DES FÊTES :

Considérant la demande de la Fabrique de Saint-Bernard pour utiliser gratuitement le Centre Municipal pour leur social des Fêtes le vendredi 22 janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à titre gratuit du Centre Municipal le vendredi 22 janvier 2016 pour le social des Fêtes de la Fabrique de Saint-Bernard. La Fabrique défrayera les coûts du ménage qui sont de 60 \$.

254-12-2015

DEMANDE DE SALLE GRATUITE AU CENTRE MUNICIPAL PAR LE CERCLE DES FERMIERES POUR UN BRUNCH AU PROFIT DE LA FONDATION OLO :

Considérant la demande du Cercle des Fermières pour utiliser gratuitement le Centre Municipal pour un brunch au profit de la Fondation OLO le dimanche 15 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à titre gratuit du Centre Municipal le dimanche 15 mai 2016 pour le brunch au profit de la Fondation OLO. Puisqu'il y aura une entrée payante, le Cercle des Fermières devra défrayer les coûts du ménage qui sont de 60 \$ et des frais minimums de location de salle de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

255-12-2015

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE :

Il est proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Martin Lefebvre,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100 \$ pour aider à couvrir les frais d'Opération Nez Rouge 2015.

DIVERS :

Le rapport des permis de construction déposé par l'inspecteur en bâtiment, démontrant les permis du mois de novembre 2015 fut déposé à la table du conseil.

Les rapports des analyses d'eau pour le mois de novembre 2015 sont transmis et déposés à la table du conseil.

256-12-2015

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Martin Lefebvre,
appuyé par Mme Sonia Tremblay,
et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
21 h 05.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière